

Paris, le 31 juillet 2024,

· APPEL A CANDIDATURE ·
PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ
SAISON 2024-2025

En complément des 44 bourses individuelles de l'Adami que l'Atelier de Paris / CDCN met en œuvre cette saison, les deux structures s'unissent afin de poursuivre leur engagement. Pour la troisième année, elles proposent à de jeunes talents un accompagnement sur mesure en offrant à deux artistes-interprètes – 1 femme et 1 homme - en début de carrière, d'enrichir leur pratique, d'approfondir leur projet de création et de développer leur réseau professionnel.

Programme et objectifs du parcours d'accompagnement personnalisé

Ce parcours d'accompagnement personnalisé se déploie sur l'ensemble de la saison 2024-2025 et se décline ainsi :

- participation à un parcours de 3 [masterclasses](#) au choix parmi la programmation 2024-2025
- accès gratuit à une sélection de spectacles de la saison de l'Atelier de Paris et de son festival JUNE EVENTS
- 30h de mise à disposition de studio
- 1 séance de *coaching* personnalisé avec un·e artiste en résidence à l'Atelier de Paris / CDCN
- possibilité d'explorer des actions d'Éducation Artistique et Culturelle portées par le CDCN
- accompagnement personnalisé par la personne chargée des masterclasses
- échange et accompagnement sur des questions administratives et de production

À l'issue de la période d'accompagnement, les boursier·ères peuvent également intégrer les autres programmes de l'Atelier de Paris selon leurs projets de recherche ou de création, à découvrir sur notre site internet.

Conditions de participation

Ce parcours s'adresse à de jeunes artistes-interprètes issu·es d'une formation de haut niveau en danse contemporaine, classique, jazz, hip-hop...

Les deux boursier·ères devront :

- attester d'un statut professionnel avec une pratique d'au moins 2 ans
- être domicilié·e en France
- s'engager à être disponible sur la durée totale du programme d'accompagnement personnalisé

Sélection / Jury

Les boursier·ères seront sélectionné·es par un comité composé des représentant·es de l'Adami et de l'Atelier de Paris / CDCN.

Adami - <https://www.adami.fr>

L'Adami est une société de service aux artistes qui gère les droits des artistes interprètes (comédien·nes, musicien·nes, danseur·euses, chef·fes d'orchestre...).

1. Elle gère les rémunérations qui sont dues aux artistes interprètes lorsque leur travail est diffusé.
2. Elle finance la création, la production et la diffusion de leurs projets (enregistrements, spectacles, formations... dans tous les domaines et genres artistiques).
3. Elle soutient les nouveaux talents et les accompagne dans leur carrière.
4. Elle défend leurs droits en France et dans le monde.

Pour en savoir plus sur les droits qui vous reviennent ou pour être accompagné·es financièrement sur le développement de vos projets :

Chargé de relation artiste - 01.44.63.10.00

<https://www.adami.fr/cherche-financement-projet-artistique/danse/>

Pour candidater

Envoyez votre dossier au plus tard le 8 septembre 2024 à minuit en remplissant le [formulaire](#) avec :

- lettre de motivation (précisant votre projet professionnel et la manière dont celui-ci pourrait s'inscrire dans le parcours d'accompagnement personnalisé)
- curriculum vitae
- extrait vidéo de 3-5 min

Contacts

Atelier de Paris / CDCN - <https://www.atelierdeparis.org>

L'Atelier de Paris est un centre de développement chorégraphique national au service de l'art et de la communauté chorégraphique. Il conjugue des missions de soutien à la création et à la diffusion par le biais de sa saison en création(s) et du festival JUNE EVENTS, tout en développant un large programme d'actions artistiques et culturelles ainsi qu'une offre de masterclasses pour les professionnel·les.

Pour toute information sur le contenu du parcours d'accompagnement personnalisé et sur le dépôt des dossiers de candidatures :

Marie Bester - Chargée des relations publiques et des masterclasses

masterclasses@atelierdeparis.org - 01 417 416 25